



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3937

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Janus France pour la mise en place de son atelier d'autoréparation vélos

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-3937**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Janus France pour la mise en place de son atelier d'autoréparation vélos**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'atelier mis en place par Janus France à Vénissieux est un atelier de réparation vélos participatif, dans un lieu ouvert à tous. Sa principale mission est de fournir un endroit, des conseils et du matériel pour que chaque personne puisse réparer ou améliorer elle-même son vélo, au mieux et au meilleur prix. Ce lieu sera également un nouveau lieu d'échange et de sensibilisation pour le développement de la pratique du vélo sur la Métropole de Lyon.

**I - Objectifs**

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, la Métropole s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo initiée en 2009, dans le cadre du plan modes doux, par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo, ce plan prévoit notamment le soutien aux ateliers de réparation vélo.

Par délibération du Conseil n° 2017-1738 du 6 mars 2017, la Métropole a émis un avis favorable au projet de révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 adopté par les élus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) le 8 décembre 2017. Celui-ci souligne l'intérêt de développer des actions de facilitation et d'encouragement à la pratique de la marche et du vélo.

**II - Promotion du vélo et installation dans un local adapté**

Au sein de cet atelier de Janus France, les adhérents réparent eux-mêmes leur vélo, encadrés par un salarié ou par des bénévoles. Cette situation favorise l'échange et la coopération. La transmission de connaissances permet à chacun de s'autonomiser puis de partager à son tour, valorisant ainsi l'entraide. L'activité de l'association se base également sur la revalorisation des vélos abandonnés et la récupération des pièces détachées, permettant de donner une nouvelle vie à ces vélos en donnant la possibilité à une personne d'accéder à ce moyen de déplacement en bénéficiant d'une monture fiable et à faible coût.

En facilitant l'acquisition, l'entretien et la réparation d'un vélo, les ateliers d'autoréparation vélo du territoire de la Métropole participent activement à la promotion de l'usage du vélo en ville. Leur travail vient en complémentarité de l'ensemble des actions qui permettent à la Métropole d'avoir, chaque année, une augmentation moyenne de 15 % du trafic cycliste sur son territoire.

L'installation de cet atelier au 47, boulevard du docteur Coblod à Vénissieux permet aux Vénissiens et aux habitants des communes alentours (Corbas, Feyzin, Saint Fons, Lyon 8°, etc.) de bénéficier d'un atelier d'autoréparation facile d'accès sur ce secteur de la Métropole. La Commune de Vénissieux accompagne cette démarche en mettant à disposition ses locaux.

### III - Subvention de la Métropole

Après instruction de la demande formulée par l'association, le soutien de la Métropole à l'association Janus France pour l'année 2019 se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement permettant d'accompagner leur installation. Cette subvention sera utilisée pour des dépenses concernant :

- l'équipement du local afin de garantir un bon accueil et une bonne image du service (fluides, stockages clairs et accessibles, ergonomie, etc.),
- l'acquisition d'outillage spécifique vélo, afin de permettre aux adhérents de travailler avec des outils fonctionnels et en bon état, voire d'adjuvants au transport des vélos à recycler ou recyclés.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € au profit de l'association Janus France ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Janus France dans le cadre de la mise en place de son atelier d'autoréparation vélos à Vénissieux,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Janus France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

3° - **La dépense** correspondante, soit 5 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**